

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	32
PRESENTS	28	
POUVOIRS	4	
ABSENTS	5	
Vote Pour :	32	
Vote Contre :	0	
Abstention :	0	

BUREAU
SÉANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi seize juin à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN, Pierre TRANIER, François VERGNES

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Mathieu BLESS à Blaise AZNAR, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claire VILLENEUVE à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Michel BONNET, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Pascale PUIBASSET, Paul SALVADOR quittant la séance et ne prenant pas part à la décision

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°43_2025DB

ACTES : 1.1.8

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 03- Attribution des marchés relatifs aux « Travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire de Lagrave » 2^{ème} et 3^{ème} phase

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des marchés relatifs aux « Travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire de Lagrave », lancés en procédure adaptée du 11/04/2025 au 05/05/2025. Le délai global d'exécution des prestations est de 24 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de démarrage de la phase 1 de la présente procédure.

Les travaux du projet global initial étaient prévus en plusieurs phases. Pour rappel, la 1^{ère} phase portait sur la création d'un réfectoire et d'un bloc sanitaires, et, la 2^{ème} et 3^{ème} phase, portent ainsi sur l'amélioration de fonctionnement de l'existant, avec notamment, la création d'une extension, puis la rénovation partie Ouest de 2 classes, partie Sud-Ouest de 2 classes dans l'existant + salle des adultes, partie Est pour la rénovation d'un espace bureaux direction dans l'existant et enfin sur l'ancien bâtiment, la rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment.

La présente procédure correspondant aux 2^{ème} et 3^{ème} phase du projet initial global est découpée elle-même dans son exécution en 3 phases :

Phase 1 – Construction de l'extension et rénovation du bâtiment récent existant (Dates prévisionnelles du 04/07/2025 au 04/07/2026)

Phase 2 – Rénovation du reste du bâtiment récent existant école (Dates prévisionnelles du 04/07/2026 au 31/12/2026)

Phase 3 – Rénovation du bâtiment ancien existant et réalisation d'une cour oasis (Dates prévisionnelles du 01/01/2027 au 07/07/2027 mais éventuellement décalées plus tard en 2027 ou en 2028).

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération notamment leur article 6.2.7 Compétences Ecoles et services périscolaires,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédures adaptées (MAPA), notamment les travaux d'un montant supérieur à 250 000 € HT et dans la limite de 2 500 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 juin 2025 en formation consultative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **attribue** les marchés relatifs aux « Travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire de Lagrave » aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Voirie réseaux Espaces verts

SAS EUROVIA MIDI PYRENEES
33 rue Evariste Galois ZA Montplaisir
81011 Albi cedex 9

Voirie réseaux Espaces verts Phase 1 (tranche ferme)

Pour un montant forfaitaire de 39 829.66 € HT soit 47 795.59 € TTC

Voirie réseaux Espaces verts Phase 3 (tranche optionnelle)

Pour un montant forfaitaire de 29 500.00 € HT soit 35 400.00 € TTC

Lot n°2 : Démolition Gros oeuvre

DIAS CONSTRUCTION
ZA de Roumagnac - 15 Avenue de l'Europe
81 600 GAILLAC

Démolition Gros oeuvre Phases 1 et 2 (tranche ferme)

Pour un montant forfaitaire de 254 865.15 € HT soit 305 838.18 € TTC

Démolition Gros oeuvre Phase 3 (tranche optionnelle)

Pour un montant forfaitaire de 10 834.82 € HT soit 13 001.78 € TTC

Lot n°3 : Charpente bois couverture (Phase 1)

SAS COUFFIGNAL COUVREUR
11 rue Antoine Becquerel - ZA TRIASIS
31 140 LAUNAGUET

Pour un montant forfaitaire de 94 000.00 € HT soit 112 800.00 € TTC

Lot n°4 : Traitement façades

COULEUR SOLEIL
6 chemin Rieumas
81 150 TERSSAC

Traitement façades Phase 1 (tranche ferme)

Pour un montant forfaitaire de 23 033.33 € HT soit 27 640.00 € TTC

Traitement façades Phase 3 (tranche optionnelle)

Pour un montant forfaitaire de 36 679.03 € HT soit 44 014.84 € TTC

Lot n°5 : Menuiseries extérieures Serrurerie

CP ENTREPRISE
243 avenue d'Albi
81400 BLAYE LES MINES

Menuiseries extérieures Serrurerie Phases 1 et 2 (tranche ferme)

Pour un montant forfaitaire de 67 919.47 € HT soit 81 503.36 € TTC

Menuiseries extérieures Serrurerie Phase 3 (tranche optionnelle)

Pour un montant forfaitaire de 25 043.96 € HT soit 30 052.75 € TTC

Lot n°6 : Plâtrerie faux plafonds

SAS JACKY MASSOUTIER ET FILS
ZA LA MOLIERE
81 300 GRAULHET

Plâtrerie faux plafonds Phases 1 et 2 (tranche ferme)

Pour un montant forfaitaire de 197 836.03 € HT soit 237 403.24 € TTC

Plâtrerie faux plafonds Phase 3 (tranche optionnelle)

Pour un montant forfaitaire de 20 163.97 € HT soit 24 196.76 € TTC

Lot n°7 : Menuiseries intérieures (Phases 1 et 2)

MENUISERIE ANTRAS
79 route de Lombez
31 830 PLAISANCE DU TOUCH

Pour un montant forfaitaire de 73 825.12 € HT soit 88 590.14 € TTC

Lot n°8 : Revêtements sols souples (Phases 1 et 2)

Le lot est déclaré infructueux car l'offre est inacceptable car le prix excède les crédits budgétaires alloués à ce marché.

Lot n°9 : Revêtements sols durs (Phases 1 et 2)

CONCEPT CARRELAGE
40 rue Jean le rond d'Alenbert
81000 ALBI

Pour un montant forfaitaire de 23 359.25 € HT soit 28 031.10 € TTC

Lot n°10 : Peinture signalétique Nettoyage

SARL MIKAEL TOURNIER
2 rue Louis Gélis
81 160 ST JUERY

Peinture signalétique Nettoyage Phases 1 et 2 (tranche ferme)

Pour un montant forfaitaire de 37 879.71 € HT soit 45 455.65 € TTC

Peinture signalétique Nettoyage Phase 3 (tranche optionnelle)

Pour un montant forfaitaire de 5 714.33 € HT soit 6 857.19 € TTC

Lot n°11 : Chauffage ventilation Climatisation

ALBI CHAUFFAGE

18 Ch Albert EINSTEIN - ZI de Ranteil

81 000 ALBI

Chauffage ventilation Climatisation Phases 1 et 2 (tranche ferme)

Pour un montant forfaitaire de 259 203.00 € HT soit 311 043.60 € TTC

Chauffage ventilation Climatisation Phase 3 (tranche optionnelle n°1)

Pour un montant forfaitaire de 52 702.00 € HT soit 63 242.40 € TTC

Mise en conformité réglementaire GTC Commande centralisée (tranche optionnelle n°2)

Pour un montant forfaitaire de 64 660.00 € HT soit 77 592.00 € TTC

Lot n°12 : Electricité courants forts et faibles

VEDELEC EL

625 Chemin du fanal

81 600 GAILLAC

Electricité courants forts et faibles Phases 1 et 2 (tranche ferme)

Pour un montant forfaitaire de 178 984.58 € HT soit 214 781.50 € TTC

Electricité courants forts et faibles Phase 3 (tranche optionnelle n°1)

Pour un montant forfaitaire de 48 790.10 € HT soit 58 548.12 € TTC

Mise en conformité réglementaire GTC Commande centralisée (tranche optionnelle n°2)

Pour un montant forfaitaire de 7 437.50 € HT soit 8 925.00 € TTC

- autorise le Président à signer les marchés.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 23 JUIN 2025

- publication - mise en ligne

Le 23 JUIN 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



La Première Vice-Présidente,
Martine SOUQUET